

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181220-2018\_79-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_79</b>
<b>Date de convocation : 14 décembre 2018</b>

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 14 décembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 20 décembre 2018 à 16 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN (Maire de Ceillac)

**Vice-Présidents** : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOUD Conseillère Départementale ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Vu le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu l' Arrêté préfectoral, en cours de signature, approuvant la mise en œuvre du second plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;
- Vu la convention de gestion approuvée en Comité syndical du 06 décembre 2018 qui reconduit le Parc naturel régional du Queyras en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso, pour la période 2019-2028.

**Considérant** :

- Que la Réserve naturelle de Ristolas-Mont Viso est dotée de quatre agents recrutés en 2010 en 2014 et 2019 par le Parc naturel régional du Queyras grâce auxquels les travaux de gestion de la Réserve naturelle sont effectifs ;
- Que la structure de gestion de la réserve naturelle est fonctionnelle et a besoin d'une dotation annuelle de fonctionnement permettant de remplir les missions de gestion confiées par l'Etat au Parc naturel régional du Queyras ;
- Que la DREAL a précisé le montant exact de la dotation courante optimale accordée à la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas-Mont Viso pour 2019, soit 145 612 €.

**Le Bureau, réuni le 20 décembre, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 6  
Nombre de suffrages : 6

**Nombre de suffrages exprimés : 4**  
Votes Contre : 0 Pour : 4

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181220-2018\_79-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_79</b>
<b>Date de convocation : 14 décembre 2018</b>

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2019**

Nombre de membres présents : 5  
Nombre de membres représentés : 0

Abstentions : 0

## Décide :

D'approuver le plan de financement prévisionnel 2019 d'utilisation de la dotation courante optimale affectée à la Réserve Naturelle de Ristolas Mont Viso, précisé en page suivante ;

Budget	Intitulé	Désignation	Montant TTC
Dépenses prévisionnelles			

Salaires	Salaires Agents réserve naturelle Conservateur 1 ETP 2 Gardes Techniciens 1,5 ETP 1 Attachée scientifique 0.2 ETP	
	Gratifications 1 stagiaire	
	<i>Sous Total</i>	<b>138 000</b>

Actions du plan de gestion	Etudes et travaux	<b>6 089</b>
----------------------------	-------------------	--------------

Matériel		1 000
Tenues agents réserve naturelle		700
Petites fournitures		500
Frais structure gestionnaire		10 000
Formation		500
Frais de déplacement		500
Documentation	<i>Bibliographie</i>	500
Communication		1 000
Fonctionnement du Conseil scientifique		200

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181220-2018\_79-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_79</b>
<b>Date de convocation : 14 décembre 2018</b>

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2019**

*Sous Total* **14 900**

*Total* **158 989**

Recettes 2017

Recettes	Dotation annuelle DREAL 2019		145 612
	Dotation 2018 aux actions 2019		13 152
	Prestations		225
		<i>Total</i>	<b>158 989</b>

De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses de gestion de la réserve naturelle nationale ;

D'autoriser le Président ou la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour permettre la réalisation de l'opération ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

